

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2015

GLOBAL REPORTING INITIATIVES (GRI)

Suite à l'évaluation de la grille d'application des lignes directrices G3 de la GRI, nous considérons que ce rapport répond à un niveau d'application C.

INDICATEUR	DESCRIPTION	COMMENTAIRE	PAGES
STRATÉGIE ET ANALYSE			
1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie.	Mot du président et chef de la direction	3
1.2	Description des principales répercussions, risques et occasions.	Rapport annuel	
PROFIL DE L'ORGANISATION			
2.1	Nom de l'organisation.	Déclaration annuelle	4
2.2	Principaux produits/services et marques correspondantes.	Rapport annuel	
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation, notamment les principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises.	Rapport annuel	
2.4	Lieu où se trouve le siège social de l'organisation.	Rapport annuel	
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes.	Déclaration annuelle	4
2.6	Nature de la propriété et forme juridique.	Rapport annuel	
2.7	Marchés desservis (y compris la répartition géographique des marchés, les secteurs desservis et les types de clients et de prestataires).	Rapport annuel	
2.8	Taille de l'organisation.	Rapport annuel	
2.9	Changements importants en matière de taille, de structure et de propriété s'étant produits durant la période couverte par le rapport.	Rapport annuel	
2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting.	Rapport annuel	
PARAMÈTRES DU RAPPORT			
3.1	Période considérée par les informations fournies.	Déclaration annuelle	4
3.2	Date du dernier rapport.	2014	
3.3	Cycle considéré.	Déclaration annuelle	4
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu.	Déclaration annuelle	4
3.5	Processus utilisé pour établir le contenu du rapport.	Déclaration annuelle	4
3.6	Limite du rapport (par ex., pays, divisions, filiales, installations louées, coentreprises, fournisseurs).	Déclaration annuelle	4
3.7	Préciser toute restriction quant à la portée ou à la limite du rapport.	Déclaration annuelle	4
3.8	Paramètres de déclaration propres aux coentreprises, aux filiales, aux installations louées, aux activités imparties et aux autres entités qui peuvent influencer sérieusement sur la comparaison d'une période à l'autre ou entre les entreprises.	Aucun	

INDICATEUR	DESCRIPTION	COMMENTAIRE	PAGES
3.10	Explication des effets de tout redressement de renseignements fournis dans des rapports précédents et des motifs d'un tel retraitement (par ex., fusions ou acquisitions, modification des années ou périodes de référence, nature des activités, méthodes de mesure).	Indiqué lorsque pertinent dans le Rapport	
3.11	Changements importants en matière de portée, de limite ou de méthodes de mesure apportés depuis les rapports précédents.	Indiqué lorsque pertinent dans le Rapport	
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport.	Indicateurs de performance GRI	Disponible en ligne
3.13	Politique et pratique actuelles en ce qui a trait à la validation du rapport par une source externe.	Aucune validation externe	

GOVERNANCE

4.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance (conseil d'administration ou assimilé, responsable de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation.	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organisation et les raisons de cette disposition).	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
4.3	Pour les organisations ayant un système de conseil d'administration (ou assimilé) à organe unique, indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs.	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de suggérer une orientation à l'instance supérieure de gouvernance.	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
4.5	Lien entre la rémunération des membres de l'instance supérieure de gouvernance, de la haute direction et des cadres supérieurs (y compris les modalités en cas de départ) et la performance de l'organisation (entre autres, sociale et environnementale).	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
4.6	Processus en place pour assurer que l'instance supérieure de gouvernance ne se place pas en conflit d'intérêts.	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
4.7	Processus permettant de déterminer les compétences et l'expertise des membres de l'instance supérieure de gouvernance pour orienter la stratégie de l'organisation relativement aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
4.8	Énoncés de mission ou de valeurs, codes de conduite et principes mis en place à l'interne ayant des incidences sur la performance économique, environnementale et sociale, et état de la mise en place de ceux-ci.	Rapport annuel	
4.9	Procédures qu'applique l'instance supérieure de gouvernance pour surveiller la détermination et la gestion de la performance économique, sociale et environnementale de l'organisation, entre autres les risques et occasions pertinentes, ainsi que le respect des normes, des codes de conduite et des principes convenus à l'échelle internationale.	Codes et politiques Rapport annuel Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	13
4.14	Liste des parties prenantes avec lesquelles l'organisation a des relations.	Communication	5
4.15	Paramètres en fonction desquels sont déterminées et sélectionnées les parties prenantes avec lesquelles établir des relations.	Communication	5
4.16	Relation avec les parties prenantes, entre autres la fréquence des contacts, réparties par type et par groupe de parties prenantes.	Communication	5

INDICATEUR	DESCRIPTION	COMMENTAIRE	PAGES
4.17	Principaux sujets et préoccupations déterminés grâce aux relations avec les parties prenantes, et façon dont l'organisation a traité ceux-ci, notamment dans le cadre de rapports.	Communication Rapport annuel Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	5

ÉCONOMIQUES

EC1	Valeur économique directe générée et distribuée, y compris les produits, les charges d'exploitation, la rémunération du personnel, les dons et les autres investissements dans la collectivité, les bénéfiques non répartis et les versements aux investisseurs et aux gouvernements.	Développement communautaire Rapport annuel	7-8
EC3	Couverture des obligations de l'organisation au titre des régimes d'avantages sociaux.	Nos employés	6-7
EC7	Procédures d'embauche à l'échelle locale et proportion de cadres supérieurs en provenance des environs dans les sites d'exploitation importants.	Nos employés	6
EC9	Compréhension et description des retombées économiques indirectes d'importance, y compris leur portée.	Développement communautaire	7-8

ENVIRONNEMENTAUX

EN7	Initiatives pour réduire la consommation indirecte d'énergie, et réductions enregistrées.	Environnement	9
EN26	Initiatives pour atténuer les impacts des produits et des services sur l'environnement, et efficacité atteinte.	Environnement	9
EN28	Valeur monétaire des amendes importantes et nombre total des sanctions non monétaires imposées en raison de non-conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.	Aucune amende	

PRATIQUES DE TRAVAIL ET TRAVAIL DÉCENT

LA1	Effectif total par type d'emploi, contact de travail et zone géographique.	Répartition des employés par province	11
LA3	Avantages sociaux offerts aux employés à temps plein, mais non aux employés temporaires ou à temps partiel, par secteur d'activité important.	Nos employés	6-7
LA4	Pourcentage d'employés couvert par des conventions collectives.	Nos employés	7
LA5	Délais minimaux de préavis à respecter pour le licenciement en cas de changements opérationnels importants, et indication ou non de ceux-ci dans les conventions collectives.	Nos employés	7
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté par les comités paritaires formels en santé et sécurité au travail, chargés d'orienter et de surveiller l'application des programmes en matière de santé et de sécurité au travail.	Nos employés	7
LA8	Programme d'information, de formation, de conseils, de prévention et de contrôle des risques en place pour aider les employés, leurs familles ou les membres de la collectivité en cas de maladie grave.	Nos employés	6-7
LA9	Questions de santé et sécurité au travail couvertes par les conventions collectives.	Nos employés	6-7
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par année et par employé, par catégorie d'emploi.	Nos employés	6
LA11	Programmes de gestion des compétences et de formation continue destinés à assurer l'employabilité du personnel et à gérer les fins de carrière.	Nos employés	6-7
LA12	Pourcentage d'employés qui reçoivent des évaluations du rendement régulières et à un programme de développement de carrière.	Nos employés	7

INDICATEUR	DESCRIPTION	COMMENTAIRE	PAGES
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par catégorie selon le sexe, le groupe d'âge, l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité.	Nos employés Gouvernance	4 6-7
LA14	Ratio du salaire de base des hommes et des femmes par catégorie d'emploi.	Nos employés	6-7

PERFORMANCE SOCIALE : DROITS DE LA PERSONNE

HR5	Activités dans le cadre desquelles la liberté d'association et le droit aux négociations collectives peuvent être sérieusement compromis, et mesures mises de l'avant pour appuyer ces droits.	Aucune activité en 2015	
HR6	Activités présentant un risque important en ce qui a trait au travail des enfants, et mesures mises de l'avant pour contribuer à éliminer le travail des enfants.	Aucune activité en 2015	
HR7	Activités présentant un risque important en ce qui a trait au travail forcé, et mesures mises de l'avant pour contribuer à éliminer le travail forcé.	Aucune activité en 2015	
HR9	Nombre total des cas de violation des droits des autochtones et mesures prises.	Aucun cas en 2015	

PERFORMANCE SOCIALE ET SOCIÉTÉ

S02	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées en fonction des risques de corruption.	Gouvernance	4
S06	Valeur totale des contributions financières et en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes réparties par pays.	La Banque Laurentienne ne contribue pas financièrement à des partis politiques ou à des politiciens	

PERFORMANCE SOCIALE RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

PR5	Pratiques liées à la satisfaction des clients, par ex., la mesure de la satisfaction à l'aide de sondages auprès de la clientèle.	Gestion des plaintes	10
PR6	Programmes pour le respect des lois, des normes et des codes volontaires liés aux communications marketing, entre autres, la publicité, la promotion et les commandites.	Développement communautaire	7-8
PR7	Nombre total de cas de non-respect de règlements et de codes volontaires portant sur les communications marketing, entre autres la publicité, la promotion et les commandites, par type d'issue.	Aucun cas en 2015	

SUPPLÉMENT SECTORIEL – SERVICES FINANCIERS

FS2	Procédures d'évaluation et de dépistage de risques environnementaux et sociaux s'appliquant aux secteurs d'activité.	Environnement Rapport annuel	9
FS5	Interactions avec des clients, des investisseurs ou des partenaires concernant les risques environnementaux et sociaux ainsi que les risques et les occasions dans ce domaine.	Communication Environnement	5 9
FS8	Valeurs monétaires des produits et services conçus afin de générer des retombées environnementales particulières pour chaque secteur d'activité, détaillé par objectif.	Environnement	9
FS14	Initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes désavantagées.	Produits et services financiers	9
FS16	Initiatives pour augmenter les connaissances financières par type de bénéficiaires.	Produits et services financiers	9